Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20261109-V_DEL_2026_091-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :
GALLIER Maxime (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), VINET Liliane (Mandataire PASQUET Nathalie), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire DU MOTTAY Éric)

PASQUET NATHALIE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_091 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

(Rapporteur : REMOISSENET Laëtitia)

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1410-3, L. 1411-5, D. 1411-3, D.1411-4, D. 1411-5 ;*

***VU** le code de la commande publique, notamment ses articles L. 1121-1 et L. 1121-3 ;*

***CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L. 1411-5 précité, une commission de délégation de service public (CDSP) est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ;*

***CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public pour la durée du mandat 2026-2032 ;*

***CONSIDÉRANT** la présentation en Commission Générale du 02 novembre 2026.*

Chers collègues,

Suite au renouvellement du conseil municipal issu des élections du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission de délégation de service public (CDSP) pour la durée du mandat 2026-2032.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20261109-V_DEL_2026_091-DE

La commission de délégation de service public (CDSP) est une instance chargée d'intervenir dans la procédure de passation des contrats de concession dont les délégations de service public (DSP) des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics, conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La CDSP a pour missions principales de :

- Examiner les candidatures des entreprises souhaitant obtenir une délégation de service public.
- Apprécier les garanties des candidats, notamment leurs capacités professionnelles et financières, le respect de leurs obligations en matière d'emploi des travailleurs handicapés et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers.
- Établir la liste des candidats admis à présenter une offre.
- Analyser les offres reçues et rendre compte de leur examen dans un rapport.
- Émettre un avis permettant à l'autorité habilitée à signer le contrat de poursuivre la procédure et, le cas échéant, de négocier avec un ou plusieurs soumissionnaires.
- Examiner certains projets d'avenants aux conventions de DSP : notamment, ceux entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieure à 5 %, pour avis.

Son rôle est distinct de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) laquelle est une instance de dialogue entre les élus locaux, les associations et les usagers, qui permet d'examiner le fonctionnement des services publics locaux et de contribuer à leur amélioration.

La composition retenue est celle fixée par la loi pour les communes de plus de 3 500 habitants :

Membres	Modalités	Voix
Maire (ou l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public)	Président de droit	Délibérative
5 membres titulaires + 5 membres suppléants	Élus par le CM au scrutin proportionnel au plus fort reste, sur la même liste (art. L. 1411-5 II CGCT)	Délibérative

À ceux-ci peuvent s'ajouter des membres à voix consultatives : les représentants de l'État s'ils y sont invités (comptable public ; Représentant de la concurrence), ainsi que des personnalités extérieures ou des personnes internes à la collectivité désignées en fonction de leur compétence dans le domaine faisant l'objet de la consultation.

Liste(s) de candidats déposée(s)

Chaque liste comprend 10 noms (5 titulaires + 5 suppléants) dans l'ordre de présentation. Les listes peuvent être incomplètes, permettant à une liste minoritaire de déposer une liste même si elle ne dispose pas de suffisamment d'élus (art. D. 1411-4 CGCT).
En effet, et conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, la composition de la CDSP doit garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20261109-V_DEL_2026_091-DE

Conformément à l'article D. 1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes sont constituées par l'énumération, à l'oral, des élus titulaires et des élus suppléants postérieurement à la présentation de la présente délibération et préalablement à l'élection.

	Titulaires	Suppléants
Liste « CDSP »	1. AMELOT Delphine	1. GUYOT Jean-Yves
	2. DU MOTTAY Eric	2. GREIVELDINGER Jacques
	3. VINET Liliane	3. CHUBERRE Philippe
	4. GALLIER Maxime	4. PERROT Olivier
	5. ALIAGA Marie	5. MAIER Charles

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, lorsque le mode de scrutin est en principe secret, l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Après que Madame le Maire, présidente de séance, a proposé de procéder à un scrutin public à main levée, il a été constaté que l'ensemble des conseillers municipaux présents a approuvé, à l'unanimité, ce mode de scrutin pour la présente élection.

Opérations de vote (au scrutin public à main levée)	Nombre
Nombre de membres présents (y compris ceux représentés et ayant donné pouvoir)	29
Nombre de mains levées (POUR)	29
Nombre de mains non levées (CONTRE)	0

Membres désignés (rang et noms)

	Titulaires	Suppléants
Liste « CDSP »	1. AMELOT Delphine	1. GUYOT Jean-Yves
	2. DU MOTTAY Eric	2. GREIVELDINGER Jacques
	3. VINET Liliane	3. CHUBERRE Philippe
	4. GALLIER Maxime	4. PERROT Olivier
	5. ALIAGA Marie	5. MAIER Charles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20261109-V_DEL_2026_091-DE

1°/ CONSTATE que la commission de délégation de service public (CDSP) de la commune de Saint-Grégoire est composée, conformément à l'article L. 1411-5 du CGCT, du Maire, autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public – président, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi les conseillers municipaux ;

2°/ PROCLAME élus membres de la commission de délégation de service public (CDSP), pour la durée du mandat municipal 2026-2032, les conseillers municipaux figurant au tableau ci-dessus ;

3°/ de DIRE qu'en cas d'empêchement ou de déport d'un membre titulaire, celui-ci est remplacé par le suppléant de même rang.

VOTE : UNANIMITE 29 POUR

Fait à Saint-Grégoire le 9 novembre 2026

Le Maire,	Secrétaire de séance,
REMOISSENET Laetitia	PASQUET Nathalie